

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mrs Christian SCHOETTL maire, J-François LECLERCQ adjoint, Olivier LABURTHE, Tibériu MATEESCU,

Mmes Sabrina FARDEAU, Isabelle ALAZARD, Isabelle REVERET, Chantal Weigne, Sophie BOUCHER, Nathalie POUPART, Laurence FICAT,

Absents : Baptiste GOUALIN, Francis PANIGADA donne pouvoir à Mme Isabelle ALAZARD, Isabelle GAUTHIER donne pouvoir à Christian SCHOETTL, Dominique TALFUMIERE donne pouvoir à Mr Jean-François LECLERCQ,

La séance est ouverte à 20h45

Secrétaire de séance : Mme FICAT

### **Lecture du compte rendu- du conseil du 3 juillet 2017**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **FINANCES**

- Le projet « printemps des poètes « 2017 » a retenu l'attention de la commission culture de la CCPL qui a voté pour celle-ci une subvention de 200 €
- Un acompte de 738 € a été versé par la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2016, concernant les travaux de rénovation du cimetière.
- 10.071 € ont été versé par le département correspondant au 1<sup>er</sup> acompte de la subvention pour les travaux de la « petite ferme ».
- 9550 € ont été versé correspondant à un acompte du département pour les travaux dans l'église.
- Une demande de subvention est en cours avec le conseil régional d'île de France concernant les dépôts sauvages.
- Monsieur le maire demande au conseil municipal de réfléchir aux projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du nouveau contrat rural.
- Une demande de subvention est en cours pour le financement des caméras de surveillance.
- Monsieur le maire informe que le crédit souscrit pour la création de 3 logements communaux est soldé.
- Une décision modificative de 1053 € a été prise par le conseil municipal afin de compléter la somme due pour le FPIC (**fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales**).
- La mairie a pour projet d'acheter une bande de terrain à MR et Mme CAUET et à Mr et Mme LEROY qui est frappé d'alignement dans le plan local d'urbanisme

## URBANISME

- Le permis de construire de Mr et Mme CORUS a été accordé
- Mr CHAPSON et Mme LAHALLE ont déposé une demande pour la construction d'un garage
- La demande de déclaration préalable de Mr et Mme CAUET concernant la pose de vélux a été accordé, assorti de prescriptions par l'architecte des bâtiments de France.
- Une demande d'intention d'aliéner est arrivée en mairie pour la famille HAULBERT.

## TRAVAUX

- Un expert envoyé par la Macif passera prochainement pour la réparation de la fontaine.
- Les panneaux signalétiques pour les caméras de vidéo-surveillance ont été commandés.
- Lors de la dernière convocation à la commission de sécurité du 5 juillet dernier pour l'ouverture de la station total sur l'aire de LIMOURS/JANVRY, les pompiers ne se sont pas présentés considérant suffisant d'être venu à la 1<sup>ère</sup> commission. Or Mr le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint Jean-François Leclercq, avaient constaté un grand nombre de dispositifs « dit de sécurité » qui de toute évidence comportaient des risques de dangerosité.  
Depuis un courrier est arrivé en mairie de la part du SDIS (**centre départemental d'incendie et de secours**) demandant que soit revu entièrement le dispositif de sécurité, ce dont Mr le maire se félicite.
- Les travaux dans l'église devraient débuter la deuxième quinzaine de septembre. De fait, il n'y aura pas d'office religieux durant 1 mois ½.

## CAISSE DES ECOLES

- Cette année 66 enfants sont inscrits à l'école soit : 3 classes composées de 22 élèves en maternelle, 17 élèves en classe de CP-CM 2, 27 élèves en classe de CE1-CE2 -CM1.
- Des travaux de réfection et d'aménagement ont été effectués cet été et 2 meubles fabriqués par les agents municipaux pour la classe de maternelle.
- Dans le cadre d'un programme national, l'école s'équipe de classe mobile avec des tablettes, bénéficiant d'un financement de 50 % de l'état.
- Un potager à l'école est une réussite.
- La fête de la pomme aura lieu le samedi 16 septembre à 14 h.
- Les activités périscolaires reprendront début octobre avec comme activité anglais et équitation et cela de manière gratuite.
- Le document informatif concernant les tarifs de la cantine et de la garderie se finalise et sera distribué aux familles.
- Dès cette rentrée, des échantillons alimentaire « test » seront effectués tous les jours par l'agent en charge de la restauration scolaire. Selon la méthode HACCP (**qui est une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires**)
- Un appel à projet pour le centenaire de la première guerre mondiale est arrivé en mairie et a été remis à la directrice de l'école.
- Comme prévu, la facturation de la cantine et de la garderie via le service TIPI sera effective dès le mois d'octobre correspondant aux factures de septembre.
-

- Sera envoyé au STIF (**syndicat de transport d'île de France**) afin de bénéficier de la subvention un tableau complété du circuit effectué chaque jour, ainsi qu'un formulaire d'inscription qui sera distribué aux familles dès la rentrée.

## CCAS

- La prochaine réunion se tiendra le mardi 12 septembre

## RESSOURCES HUMAINES

- Le contrat d'un agent du service scolaire a été renouvelé pour l'année.
- Le contrat de l'intervenante en anglais a également été reconduit pour l'année 2017/2018 dans le cadre des activités périscolaire.

## DELIBERATIONS

- Le conseil municipal reconduit à l'unanimité le marché avec la société SENET qui est en charge du balayage des rues.
- Une délibération a été prise pour le versement de l'indemnité du receveur municipal à 13 voix pour et une contre.
- Une délibération a été prise à l'unanimité contre la fusion du syndicat SICTOM (**Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères**) avec le SIREDOM (**Syndicat Intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et des ordures ménagères**)

## COMITE DES FETES

Cet été, des difficultés ont été rencontrées avec l'animation du bar de la plage. Monsieur le maire précise que cette animation est un dispositif que le ministère de la jeunesse et des sports il y a 12 ans avait considéré être « un bassin privé à usage collectif », cela pour permettre qu'il entre dans ce statut au même titre qu'un centre de loisirs par exemple. Et depuis 17 ans, il en a été ainsi sans aucun problème.

Le bar de la plage est adhérent du comité des fêtes qui est le propriétaire du bassin dit à « usage collectif ».

Monsieur le maire rappelle que durant 17 ans la surveillance a toujours été de rigueur et que de ce fait, il n'y a jamais eu d'accident à déplorer.

Le 17 juillet dernier un inspecteur de la préfecture est venu sur place, puis suite à cette visite a fait son rapport, il a considéré que puisque l'entrée était payante à hauteur de 5€ ce bassin ne pouvait donc plus être considéré comme un « bassin à usage collectif », mais comme « une piscine ». Cela a eu pour conséquence l'obligation pour la commune d'investir dans du matériel injustifié au regard de la hauteur d'eau dans le bassin, tel que des bouées disproportionnées, des perches, des minerves. Les troussees médicales ont dû être doublées, des attelles achetées et pour finir il a été ordonné l'embauche d'un maître-nageur.

Le bassin a donc été fermé quelques jours et de manière dérogatoire a été autorisé à ré- ouvrir sous conditions d'embaucher un surveillant de baignade, ce qui a été fait. Bien évidemment l'embauche d'un maître-nageur n'étant pas possible financièrement, ce bassin ne pourrait pas ouvrir l'année prochaine avec de telles obligations, pénalisant fortement entre autres les familles ne pouvant partir en vacances.

Cela a impacté directement le nombre d'adhésion au comité des fêtes concernant cette animation. En effet cette année, il y a eu 1600 adhésions, alors que l'année précédente, ces adhésions étaient au nombre de 2200.

Aussi, afin de sortir de cette situation complexe, Mr le maire à rendez-vous avec Madame la préfète lundi 11 septembre.

Pour soutenir et maintenir cette animation, a eu lieu samedi 2 septembre une manifestation rassemblant près de 600 personnes dont des élus locaux, régionaux et départementaux. Beaucoup de solidarité et de soutien...

- 
- Une petite exposition de peinture aura lieu le samedi 16 et 17 septembre, 2 peintres exposeront leurs œuvres dans la grange.
  - La table des gaulois ré-ouvre le 16 septembre prochain.

### **ASSAINISSEMENT**

- A Janvry bourg, l'étude se finalise notamment concernant la tuyauterie, une négociation est en cours entre Monsieur Reille et la commune à propos du chemin permettant l'accès à la station d'épuration. Cette négociation entre autre peut retarder l'avancée des travaux, car dans l'éventualité d'un refus d'emprunter cet accès, il faudra envisager un accès par la route départementale. L'attente pour la finalité de ces travaux d'assainissement est estimée aujourd'hui à 2 ans maximum.

### **DIVERS**

- Une convention est en cours afin que l'agent municipal assermenté puisse verbaliser et traiter électroniquement les procès-verbaux.
- Pour faciliter l'étude et l'avancement de certains dossiers complexes, la mairie sera fermée tous les mardis matin à compter du 12 septembre. Néanmoins, une permanence téléphonique restera assurée.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 3 octobre**